

RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Pour les personnels du premier degré :  
division des personnels enseignants  
du 1<sup>er</sup> degré public Bureau DE2

Affaire suivie par :

Linda BERTIN

Tél : 01 44 62 41 88

Mél : [linda.bertin@ac-paris.fr](mailto:linda.bertin@ac-paris.fr)

Et par Clarisse BENHAMOU

Chef de bureau DE 2

Mél : [clarisse.benhamou@ac-paris.fr](mailto:clarisse.benhamou@ac-paris.fr)

Pour les personnels du second degré :  
division des Personnels enseignants

DPE1

Affaire suivie par :

Fanny LOYSON

Téléphone : 01 44 62 42 94

Mél : [fanny.loyson@ac-paris.fr](mailto:fanny.loyson@ac-paris.fr)

Et par Stéphane SURYOUS

Chef de bureau DPE1

Mél : [stephane.suryous@ac-paris.fr](mailto:stephane.suryous@ac-paris.fr)

Paris, le 09 octobre 2019

Le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris,  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement  
du second degré public  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école du premier  
degré public  
s/c des Inspecteurs de circonscriptions du premier degré public  
Mesdames et Messieurs les Directeurs des CIO

**19AN0146**

RECTORAT  
DE L'ACADÉMIE  
DE PARIS

CHANCELLERIE  
DES UNIVERSITÉS  
En Sorbonne  
47, rue des Écoles  
75230 Paris cedex 05  
Tél. : 01 40 46 22 11  
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT  
SCOLAIRE  
12, boulevard d'Indochine  
CS 40 049  
75933 Paris Cedex 19  
Tél. : 01 44 62 40 40  
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet  
[www.ac-paris.fr](http://www.ac-paris.fr)  
[www.sorbonne.fr](http://www.sorbonne.fr)

**Objet :** Demande d'affectation dans le dispositif poste adapté au titre de l'année scolaire 2020-2021 des personnels enseignants des premier et second degrés publics, d'éducation, et des psychologues de l'éducation nationale.

**Références :** - Art. R911 -12 à R911-14 et R911-19 à R911-30 du code de l'Education

### A AFFICHER ET DIFFUSER

La présente circulaire a pour objet d'ouvrir la campagne d'affectation dans le dispositif poste adapté 2020/2021 pour les personnels enseignants des premier et second degrés publics, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

#### I Définition du dispositif

L'affectation sur poste adapté se fait au regard de critères médicaux et professionnels.

Ce dispositif est une mesure transitoire qui offre aux personnels dont l'état de santé est altéré, la possibilité de reprendre confiance, de renforcer leurs compétences professionnelles ou d'en acquérir de nouvelles. Ils pourront ainsi recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de leur fonction ou envisager une activité professionnelle différente.

**L'affectation sur poste adapté peut être de courte durée (PACD) ou de longue durée (PALD) et est fonction de l'état de santé de l'intéressé.**

➤ **Le PACD est prononcé pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite d'une durée maximale de trois ans.**

Les personnels concernés exercent leurs fonctions dans tout service ou établissement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ou chargé de l'enseignement supérieur, mais également dans le cadre d'une mise à disposition auprès d'un organisme ou d'une autre administration.

➤ **Le PALD est prononcé pour une durée de quatre ans renouvelable sans limite.** Il s'effectue exclusivement au sein des services et établissements relevant de l'Education Nationale.

### **II Conditions du dispositif**

La possibilité d'entrée dans le dispositif se fait en croisant la situation médicale de l'agent et la réalisation d'un projet professionnel. Elle dépend de la validation du service médical. L'état de santé de la personne doit être stabilisé afin qu'elle puisse assumer les missions et le temps de travail correspondant à ses nouvelles fonctions.

L'objectif de l'affectation sur poste adapté étant de favoriser le retour vers une activité professionnelle, toute demande d'entrée, de **maintien sur PACD et PALD** doit être accompagnée d'un **PROJET PROFESSIONNEL CLAIR ET PRECIS**.

Le projet fera l'objet d'un engagement écrit de l'intéressé(e), soumis à l'approbation du Directeur des Ressources Humaines (DRH).

**J'attire votre attention sur le fait que les personnels affectés sur poste adapté, perdent automatiquement leur poste et les indemnités afférentes à leur fonction.**

A l'issue de la période d'affectation sur poste adapté de courte durée, plusieurs possibilités sont envisageables :

- Le retour aux fonctions initiales ;
- La réussite à un concours ;
- La reconversion professionnelle : le détachement ;
- Le reclassement professionnel ;
- L'affectation sur PALD auprès du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED), sous réserve des possibilités d'emplois très restreintes. Cette affectation est réservée aux personnels atteints d'une affection chronique invalidante avec des séquelles définitives, et relevant d'un exercice de l'emploi à domicile ;
- L'affectation sur PALD au sein de services et établissements (dont les Etablissements Publics Administratifs) relevant de l'Education Nationale.

### **III Constitution et Dépôt du Dossier**

- **Date limite du dépôt des candidatures :**

Les candidats complètent, pour **le 29 Novembre 2019 au plus tard**, la fiche de candidature ci annexée, qu'il convient de transmettre à la Division des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public, bureau 2032, pour **les enseignants du premier degré** (annexe 1), et à la Division des Personnels Enseignants du second degré public, DPE1, bureau 2120, **pour les personnels du second degré** (annexe 2).

L'enseignant désirant être maintenu dans le dispositif poste adapté doit **obligatoirement** faire une demande de maintien chaque année pour le PACD et lors de la quatrième année pour le PALD.

- **Pièces à fournir :**

Le dossier devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- **Une lettre de motivation** précisant le projet envisagé. En effet, la demande d'affectation sur un poste adapté doit être accompagnée de la présentation d'un projet professionnel : le demandeur envisageant soit une réorientation professionnelle, soit un retour dans son corps d'origine.
- **Un certificat médical explicite, récent et détaillé**, sous pli confidentiel, dans lequel seront précisées la nature de la maladie, les difficultés et l'incapacité qu'elle entraîne dans l'exercice des fonctions.

- **Une copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** si l'intéressé est reconnu travailleur handicapé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

**N.B :** L'affectation future sur un poste adapté des agents placés en CLM, en CLD ou en disponibilité d'office pour raison de santé est subordonnée à un avis favorable du comité médical saisi par l'intéressé au plus tard **le 5 décembre 2019**.

**Le nombre de postes adaptés étant contingenté, afin de respecter une bonne organisation entre les différents services concernés, merci de respecter les délais d'envoi de votre demande.**

#### **IV Modalités d'examen des demandes :**

Un examen attentif de la situation de chacun des candidats permettra d'évaluer la capacité à tirer le meilleur profit d'un poste adapté.

Sont prévus à cet effet :

- Un bilan médical systématique réalisé par le service médical du rectorat en faveur des personnels : les personnels recevront une convocation.
- Un entretien systématique avec la Cellule Ressources Humaines qui vous contactera pour le rendez-vous.
- Un entretien facultatif au service social qui sera proposé par courrier.

Ces entretiens sont destinés à appréhender au mieux la situation de chaque candidat et à préciser le projet individuel permettant ainsi l'examen des candidatures dans les meilleures conditions possibles.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer la meilleure diffusion de la présente note auprès de l'ensemble des personnels de vos établissements.

Pour le Recteur de la région académique Île-de-France,  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités  
Pour le Directeur de l'académie de Paris,  
et par délégation  
La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire

signé

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT

**ANNEXE 1**

**RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS**  
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup>  
DEGRE PUBLIC  
DE2 – Bureau 2032  
12 BLD D'INDOCHINE  
75019 PARIS  
Tél. : 01 44 62 41 88  
Tél. : 01 44 62 42 05

**Candidature à un poste adapté  
Année scolaire 2020-2021**

**Enseignants du 1er degré**

- Demande d'entrée dans le dispositif       Demande de maintien sur poste adapté       Demande de sortie du dispositif

Madame       Monsieur

NOM.....PRENOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse personnelle.....

.....  
☎ Fixe.....

☎ Portable.....

E-mail.....

Corps/Grade/Echelon.....Discipline/Fonction.....

Ancienneté de service au 01.09.2019..... ans..... mois.....jours...

Situation de famille.....Profession du conjoint.....

Enfants à charge (nombre et date de naissance) :.....

.....  
.....

**Ecole ou service d'affectation actuelle :**

Ecole.....depuis le.....

Ou Zone de remplacement .....

**Relevé des congés obtenus** (mentionner les dates de début et de fin de congés) :

- Congé de maladie ordinaire.....  
(Pour la période des 12 mois précédant la présente demande)

- Congé de longue maladie (CLM).....

- Congé de longue durée (CLD).....

- Disponibilité d'office après CLM ou CLD.....

- Congé pour accident du travail.....

- Congé ou disponibilité pour convenances personnelles.....

- Congé de formation professionnelle.....

**Informations complémentaires :**

- Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur un poste adapté (y compris dans une autre académie) ?

Non

Oui → précisez la date, la durée et lieu.....

- Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

Non

Oui → précisez en quelle(s) année(s).....

- L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

Une réorientation professionnelle, laquelle ?.....

Un retour vers les fonctions du corps d'origine.....

- Avez-vous obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ?

Non

Oui → précisez pour quelle durée.....

Fait à .....

Le.....

Nom et Signature de l'intéressé(e)

ANNEXE 2

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE PARIS  
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU  
2<sup>ND</sup> DEGRE PUBLIC  
DPE 1 – Bureau 2120  
12 BLD D'INDOCHINE  
75019 PARIS  
Tél. : 01.44.62.42.94

Candidature à un poste adapté  
Année scolaire 2020-2021

Enseignants du 2<sup>nd</sup> degré

- Demande d'entrée dans le dispositif       Demande de maintien Sur poste adapté       Demande de sortie du dispositif

Madame     Monsieur

NOM.....PRENOM.....

Date et lieu de naissance.....

Adresse personnelle.....

☎ Fixe.....

☎ Portable.....

E-mail.....

Corps/Grade/Echelon.....Discipline/Fonction.....

Ancienneté de service au 01.09.2019.....ans.....mois.....jours.....

Situation de famille.....Profession du conjoint.....

Enfants à charge (nombre et date de naissance).....

.....

.....

**Etablissement ou service d'affectation actuelle :**

Etablissement.....depuis le.....

Ou Zone de remplacement .....

**Relevé des congés obtenus** (mentionner les dates de début et de fin de congés) :

- Congé de maladie ordinaire.....  
(Pour la période des 12 mois précédant la présente demande)

- Congé de longue maladie (CLM).....

- Congé de longue durée (CLD).....

- Disponibilité d'office après CLM ou CLD.....

- Congé pour accident du travail.....

- Congé ou disponibilité pour convenances personnelles.....

- Congé de formation professionnelle.....

**Informations complémentaires :**

- Avez-vous déjà bénéficié d'une affectation sur un poste adapté (y compris dans une autre académie)?

Non

Oui → précisez la date, la durée et lieu.....

- Avez-vous déjà postulé sur un poste adapté :

Non

Oui → précisez en quelle(s) année(s).....

- L'entrée sur poste adapté a-t-elle pour but de vous permettre d'effectuer :

Une réorientation professionnelle, laquelle ?.....

Un retour vers les fonctions du corps d'origine.....

- Avez-vous obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ?

Non

Oui → précisez pour quelle durée.....

Fait à .....

Le.....

Nom et Signature de l'intéressé(e)